

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 25

Présents : 20

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

20/02/2025

Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

M. STEENO Nicolas donne pouvoir à M. SCHMUTZ Alain

Etai(ent) absent(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LUMINEAU Catherine, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme ROCHAIS Marie-Odile

Numéro interne de l'acte : D08_02_25

Objet : ENFANCE-JEUNESSE

Détermination de la participation financière versée au titre des contrats d'association passés avec les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)

Monsieur le Maire indique qu'un contrat d'association a été passé entre les OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) et l'Etat.

A ce titre, une participation aux dépenses de fonctionnement de l'école doit être versée par la Commune siège de chacun de ces OGEC.

Il précise que cette participation est calculée par référence au coût d'un élève de l'école publique. Le projet de compte Financier Unique 2024 de Sèvremont montre que ce coût de référence est de 850 €.

Monsieur le Maire propose de verser une participation de 850 € par élève aux OGEC Saint Joseph (La Flocellière), Les Trois Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre), Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure). Seront déduites de cet acompte les sommes versées en janvier 2025.

OGEC	Nombre d'élèves 2024	Subvention accordée	Nombre d'élèves 2025	Subvention accordée
Ecole Saint Joseph (La Flocellière)	138	113 436 €	133	113 050 €
Ecole Les 3 Ponts (La Pommeraie-sur-Sèvre)	58	47 676 €	59	50 150 €
Ecole Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur)	73	60 006 €	69	58 650 €
Ecole Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure)	167	137 274 €	154	130 900 €
Total	436	358 392 €	415	352 750 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

Ludovic BERNARD est absent au moment du délibéré.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Odile ROCHAS



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

